

New York, le 7 décembre. — Les Dépêches. — Un Monsieur nous a prêté une brochure, contenant tous les Documents nous les avons lus avec intérêt, et nous n'y avons rien pu trouver qui pût changer notre premier sentiment, que la négociation se terminerait en une prompte paix.

Quant à l'objection que nous exprimions notre opinion, parce que cela peut affecter l'équilibre du Marché, nous répondons que nous ne pouvons supposer que notre opinion ait, ou puisse avoir d'autre poids que celui qui compose la raison. L'état du marché est une question secondaire; et l'on doit se rappeler qu'il y a deux classes de personnes, des Acheteurs et des Vendeurs; et que cette dernière classe mérite quelque considération aussi bien que la première.

Quant à l'opinion que nous avons formée, que le lecteur jette les yeux sur l'article qui suit concernant les limites des Sauvages, qui est précédé de nos suggestions de nos Commissaires, et qu'il nous dise ensuite, si la Guerre continue, à qui en est la faute?

LIMITES DES SAUVAGES.

Les Etats-Unis d'Amérique s'engagent à mettre fin, immédiatement après la ratification du présent Traité, aux hostilités avec toutes les tribus, ou nations de Sauvages avec qui ils pourrout être en guerre, lors de la ratification, et à rendre immédiatement à ces tribus ou Nations respectivement, toutes les possessions, droits et privilèges, dont ils jouissent, ou auxquels ils avoient droit en 1811, avant ces hostilités: pourvu toujours que ces tribus ou Nations conviennent de se désister de toutes hostilités contre les Etats-Unis d'Amérique leurs Citoyens et Sujets, lorsque la ratification du présent Traité sera annoncée à ces tribus ou Nations, et qu'ils se désistent en conséquence.

Et Sa Majesté Britannique s'engage de sa part à mettre fin, immédiatement après la ratification du présent Traité, aux hostilités avec toutes les tribus ou nations de Sauvages, avec qui elle pourra être en guerre, lors de la ratification, et à rendre immédiatement à ces tribus ou Nations respectivement, toutes les possessions, droits et privilèges, dont ils jouissent, ou auxquels ils avoient droit en 1811, avant ces hostilités: pourvu toujours que ces tribus ou Nations conviennent de se désister de toutes hostilités contre Sa Majesté Britannique et ses Sujets, lorsque la ratification du présent Traité sera annoncée à ces tribus ou Nations, et qu'ils se désistent en conséquence.

La lettre suivante d'un Membre du Congrès, qui nous a été envoyée par notre Correspondant à Wilmington, (Delaware,) correspond à l'opinion exprimée dans le Papier de Lundi, que l'une paroit une Copie de l'autre. Ceci fait voir que notre opinion sur les Dépêches n'est pas singulière.

WASHINGTON, le 1er Décembre.
"Aujourd'hui les Dépêches arrivées par le Chauncy ont été communiquées au Congrès. Elles consistent en une suite de Lettres entre les Commissaires Américains et Anglois depuis le 24 Août jusqu'au 31 Octobre.

"Les difficultés concernant les limites et la paix avec les Sauvages paroissent être bien terminées. Les Commissaires Anglois ayant abandonné leur plan d'une limite pour les Sauvages, et tellement modifié la proposition d'inclure les Sauvages dans le Traité de Paix que les Commissaires Américains sont convenus provisoirement d'accepter le projet d'un article sur ce Chef, soumis par les Commissaires Anglois.

"Une paroi pas qu'on ait insisté sur l'occupation militaire exclusive des Lacs de l'Ouest, comme un *vis-à-vis* non.

"L'établissement d'une ligne fixant la limite Occidentale, ne paroit pas être une difficulté insurmontable. Il paroit même que les points de la ligne sont très-bien choisis.

"L'établissement d'une ligne depuis l'embouchure de la Rivière St. Louis, jusqu'à la source du Commerce, et les Pêches paroissent être les points essentiels. En établissant cette ligne les Commissaires Anglois déclarent une petite partie du désert dans la partie supérieure du District de Main, dans la vue d'établir une communication directe de Québec à Halifax; et ils essayent sans doute à fixer la ligne de manière à donner Moose Island à leur souverain. On vise aux Pêches comme un équivalent pour ces Cessions.

"Sur tout, à moins que quelque nouvel événement ne donne une tournure plus défavorable aux discussions, je ne vois rien qui puisse empêcher un prompt ajustement de nos différends avec la Grande-Bretagne."

BOSTON, le 9 Décembre. — Nous n'avons pas reçu le reste des Documents du Congrès communiqué au Congrès, et il seroit par conséquent trop précipité de dire quelque chose sur la perspective de nos succès. Si la vue des dépêches peut nous faire voir l'esprit avec lequel les négociations sont conduites, on ne peut le voir qu'en lisant le tout.

La seule proposition qui paroisse maintenant partager les négociateurs, est celle de *Pati possideti* comme la base d'un arrangement d'une nouvelle limite. Les lecteurs aimeront probablement à apprendre quelques faits qui ont quelque rapport avec cette proposition.

Les troupes Angloises sont maintenant, et ont été quelque temps avant la date de cette proposition, en possession de toute l'étendue de pays à l'Est du Penobscot, de l'île Tangier dans le Chesapeake, de Block Island, et de nos deux postes de frontières les plus importants Niagara et Michilimackinac. Nous ne possédons maintenant aucune partie du territoire Anglois. Le dernier poste au delà des lignes occupé par nos troupes étoit le Fort Erie, qui a été abandonné et fait sauter le 1er Novembre. Depuis cette date le Général M. Arthur, avec un détachement de troupes a été de l'autre côté de la ligne au Nord du Lac Erie dans le voisinage de Detroit, on dit que c'est à 25 miles des hauteurs de Burlington. Mais il ne tenoit aucune possession permanente d'aucune partie du pays, et il retourna au Detroit le 17 Novembre; de sorte qu'au moment actuel, nous n'avons pas un seul soldat en armes, que nous sachions, dans aucune partie du territoire Anglois.

La proposition est donc très-désavantageuse pour nous, et ne nous fournira aucun équivalent dans un endroit pour les pertes que nous subirions dans un autre. Elle requerrait de nous un sacrifice que nous ne devrions point du tout faire.

Les amis de la guerre concluent de ceci que cette demande de cession exerce l'esprit et l'hostilité de tout le peuple contre la Grande-Bretagne pour nous avoir fait une demande aussi injuste. C'est bien vrai que l'Angleterre ne devroit pas garder en sa possession cette étendue de pays en dedans de nos lignes. Il est aussi vrai qu'elle n'auroit jamais dû en avoir la possession. Il n'est pas gênant pour elle de la garder, il étoit aussi peu gênant pour elle de la conquérir en premier lieu.

Nous nous sommes efforcés, depuis la déclaration de la guerre, d'obtenir possession de certaines étendues de territoire Anglois; et on a eu lieu de supposer, quelquefois que ces tentatives réussiroient. Si l'on fait arrive que nous fussions maintenant en possession d'une grande étendue de territoire Anglois, et que notre ennemi n'eût été dans ses finances, ou si pressé par un autre adversaire qu'il ne pût la reprendre par la force, quelle mesure prendrions en ce cas notre Gouvernement et notre peuple raisonnable? Laissons répondre le langage uniforme qu'a tenu le parti démocratique pendant deux années. Nous pouvons à peine regarder dans un papier de l'Administration des années 1812 et 1813, sans y trouver une preuve d'un espoir général, que nos conquêtes anticipées dans le Canada, seroient retournées lorsque la paix se feroit. Prenez, par exemple, les extraits suivants des remarques de l'Editeur du *National Intelligencer*, qui sont presque toujours regardées, lorsqu'elles sont explicites, comme un index des vues de l'Administration. Elles ont été écrites vers le tems de la descente

rapide de Wilkinson contre Montréal, et lorsque la sorte de la négociation Russe étoit inconnu en ce Pays.

"Telles sont en un mot nos vues, et nos raisons de croire qu'avant le mois de Juillet prochain, tous les soldats de l'ennemi dans les deux Canadas seront captifs ou tués, et le territoire en entier détaché de notre possession."

"Nous réservons pour un Papier futur la valeur et les conséquences de cette acquisition de deux Provinces de l'ennemi, en supposant qu'elle soit faite, comme nous n'en doutons pas."
[Intel. 5 Nov. 1814.]

"Nous avons déjà exprimé nos idées concernant la probabilité qu'il y a que nous acquerions promptement par conquête les deux Canadas. Nos idées peuvent être erronées. Nous pourrions ne pas obtenir la possession de ces territoires l'été prochain. Mais il faut qu'ils soient à nous; et ils valent la peine que nous nous enquerions de leur valeur, et des moyens de les conserver après qu'ils seront tombés en notre puissance.

Puisque notre ennemi nous a forcés à la Guerre, et à des repréhensions sur terre pour des outrages sur l'Océan, et qu'il persiste toujours à refuser de reconnaître que nos droits ont été violés, nous espérons que nos lecteurs s'accorderont généralement à dire avec nous, que les Canadas étoient une fois à nous, ils seront, ainsi que l'ont été ces Etats, pour toujours détachés de la Souveraineté Angloise."

[Ibid. 9 Nov.]

"Mais supposons que l'Angleterre nous ait rencontrés sous la médiation, et qu'aujourd'hui, où nous espérons et croyons que Montréal est en la possession de notre armée, il ait été conclu une Paix à Saint Petersburg. Nous ne savons pas quelles peuvent être les vues du Gouvernement, ou quelles peuvent être les opinions des Editeurs de l'opposition; mais nous n'hésitons pas à donner la nôtre. C'est que Mr. Gallatin, Mr. Adams et Mr. Bayard, ainsi que les Négociateurs Anglois, seroient coupables d'une grande inattention aux intérêts de leur Pays respectif, s'ils n'ont pas inclus dans le Traité une stipulation que chaque Pays retiendra tout le territoire qui sera en sa possession le jour de la ratification du Traité. Le Haut-Canada seul nous vaudra, en sécurité et en tranquillité pour la frontière du Nord, en mettant fin aux marchés de Chevelures à York et à Malden, sans compter la valeur du Territoire et de ses eaux, autant que tous les frais de la Guerre jusqu'à ce jour."

[Intel. 17 Nov. 1814.]

"Et, si nous conquérons les Canadas, et (avec la grâce de Dieu) nous les conquérons, qu'en ferons-nous si nous ne les gardons pas? Retourneront-ils à l'ennemi-nous si nous en avons refuge à des Prophètes Sauvages, et à des Espions et à de Traîtres Anglois? Ou bien les vues des Patriotes de la Révolution par rapport à ces Provinces seront-elles réalisées?" [Ibid.]

Nous pourrions multiplier les preuves de cette espèce qui font voir qu'on s'attendoit que l'*Pati possideti* seroit demandé à desavantage de la Grande-Bretagne. Nous pourrions les multiplier, s'il étoit nécessaire, par des extraits de Discours dans le Congrès, d'adresses de Gouverneurs aux Législatures, et de tostes et discours aux fêtes et célébrations publiques. Mais ce seroit superflu. Nous donnerons cependant un extrait de Discours du Gouverneur Thornton Poley, qui a été nommé par Mr. Madison, à la Législature du Territoire d'Indiana, le 6 Décembre 1813, où il se servira à faire voir quelles acquisitions étendues nos frères de l'Ouest espéroient faire par cette Guerre.

"Le Haut-Canada est presque tout ou tout en la possession des armées des Etats-Unis. C'est un événement heureux pour la paix et la sécurité de ce Pays de l'Ouest. Nous participons beaucoup à cet avantage. La communication étant coupée entre les Sauvages, assurera la paix avec les derniers; et je prie que ce qui a coûté tant de sang et d'argent à notre Pays ne sera jamais résigné ni abandonné. Il est essentiellement nécessaire que les Etats-Unis gardent en leur possession au moins le Haut-Canada, et la même politique dieteroit à notre Gouvernement de prendre possession et de conserver le Haut et le Bas-Canada, rendant les Citoyens libres et indépendants, quoique devant former partie de l'Union. Je désirerois et je suis d'opinion qu'il seroit de l'intérêt des Etats-Unis que toutes les possessions ou Domaines Britanniques fussent indépendants de la Grande-Bretagne."

AUTRE EXTRAIT.

Au lieu de stipuler simplement qu'un territoire Sauvage de nulle valeur demeurera neutre, l'Angleterre demande maintenant la cession de Niagara, Michilimackinac, l'île de Tangier dans le Chesapeake et deux Comtes les plus importants de Massachusetts. Je ferai voir par la suite leur importance.

"Quoi! dirent nos Commissaires. Quoi! repétèrent tous ceux qui ne voulaient pas être surpassés en patriotisme et en popularité. Quoi! consentir qu'elle traite pour une espèce de gens telle que les Sauvages! Qu'elle touche à notre souveraineté!"

"Mais, nous répondimes, elle ne demande point de territoire pour elle-même ni aucune accession de puissance." "N'importe. Elle se méle de notre droit souverain de piller et de massacrer les Sauvages." "Et bien, dirent les Ministres Anglois, puisque votre orgueil s'alarme de ce que nous demandons sûreté pour ces pauvres Sauvages, prenons la base ordinaire, savoir, les conquêtes mutuelles, *Pati possideti*."

Il n'est gueres possible de voir d'autre réponse à cette demande que celle que nos Commissaires ont donnée, et c'est celle-ci: "Nous ne parlerons point de cession de territoire."

C'est une réponse courte et tranchante, mais nous pensons qu'elle est toute neuve. Qu'avons-nous à donner à l'Angleterre en retour pour les Pays qu'elle a pris?

Je ne suis pas pour les céder. Ils nous sont essentiellement importants. Ils comprennent quelques-uns des meilleurs ports des Etats-Unis. Entre les mains de l'Angleterre ils réprimeroient éternellement notre puissance navale. Ils la mettroient en état de détruire toutes nos lois d'impôts par les contrebandes. Nous ferions mieux de céder toutes nos terres de l'Ouest jusqu'à l'Ohio... Il est impossible qu'ils soient cédés.

Cependant il est impossible d'être surpris que la demande soit faite. Il seroit étonnant qu'elle ne l'eût pas été. Mais ce n'est pas une demande finale. L'Angleterre l'échangerait maintenant contre une sécurité dans l'Ouest, mais pour la céder sans équivalent, c'est ce qu'elle ne fera jamais, et lorsqu'elle aura le rapport de Dallas, elle ne la cédera jamais à quelque condition que ce soit.

Les Jacobins disent souvent que nous donnons de l'encouragement à l'ennemi. Le rapport de Dallas équivaut à la reddition de 100,000 hommes avec l'équipage de Camp et les provisions militaires. C'est donner à Messieurs Gambler & Co. carte blanche. Nous n'avons plus qu'à ajouter que notre intention n'étoit pas de présenter dans cette spéculation toutes les idées que ces dépêches importantes nous ont suggérées.

PACIFICUS.

NOTICE.—A Subscription List is now open at the Office of the Military Secretary, for raising a Fund for the relief of the Wives and Children of Soldiers, on service with their Regiments in Upper-Canada.

For the satisfaction of the Public, and in particular of those who aided in a similar Subscription during the last Winter, a Statement is annexed, showing the manner in which the Amount was appropriated by Captain Freer. Québec, 29d Decr. 1814.

[Statement deferred for want of time, amount £497 12 1/2]

TO BE SOLD BY PUBLIC AUCTION ON THE 1st FEBRUARY next at Montreal.—The FRAMES of a FRIGATE now laying there, by order of Commissary Sir ROBT. HALL. JAMES WALKER, Dye N. Storekeeper.

PROPOSALS FOR SOUP.

ANY persons who are disposed to Contract for the making and delivering at their dwellings either in the City or Suburbs, from the 1st Monday in January next, to the 1st of May next, on written orders, a quantity of Soup not less than FIFTY GALLONS, made according to the following receipt and liable to Inspection, are requested to send in their proposals, in writing to LOUIS PLAZANDON, Esq. Upper Town, Ste. Famille Street, No. 16, on or before the 27th inst. For 10 Gallons of Soup

3 lbs. Pork, } or 6 lbs. Butter for Soup maigre.
6 do. Beef }
1 Gallon Peas, 21 lbs. Vegetables, 50 Onions, 2 lbs. Barley, Salt and Pepper.—Quebec, 21st December, 1814.

ADMIRALTY SALES.

UNDER and in virtue of a Commission of Appraisement & Sale issued out of H. M. Court of Vice Admiralty for the Province of Lower Canada—Will be Sold at Public Auction, WEDNESDAY 28th DECEMBER instant, at ONE o'Clock, in the afternoon, on Messrs. Brabant & Sheppard's Wharf, the following articles saved from the Ship Jolly Tar, viz:

93 barrels of Pork,
17 Frying Pans,
2 Camp Ovens,
15 Covers,
34 Sauce Pans, and
34 Iron Pots.

JAS. LRE. MARETT,

Quebec, 19th Decr. 1814. Marshal Ct. Vice Admty.

SALES BY AUCTION.

On Friday next the 23d inst. at the Subscriber's Auction Room, at ONE o'Clock.

A General Assortment of Dry Goods, suitable to the season and country, amongst which is a quantity of Ladies Fancy Dresses.—Also
Loaf Sugar in Lots, by FRAS. QUIROUET, Auct. & Broker.

Who has for sale One Hundred and Fifty Barrels Superfine Flour.—Quebec, 22d Decr. 1814.

On SATURDAY next, the 24th inst at JOHN JONES Auction Room, at ONE o'Clock, without reserve.

A General Assortment of Dry Goods, consisting of Woollen Cloths, Linens, Cottons, Men and Boys Leather Hats, Casemieres, and a few Fancy Goods, consisting of plain worked Muslin, plain and embroidered Linens and Shawls 4-4 & 9-4, Cotton Batts, Shirts, Cotton Shirting, Tin Kettles and other articles. Québec, 21st December, 1814.

TEN DOLLARS REWARD.

LOST between Québec and Saint Augustin, on the 14th inst. A SILVER HUNTING WATCH, makers name O. Rielly, Dublin, Gilt Chain, one Gilt and one Gold Key, and a plain Carnation Gold Seal.—Whoever deliver the above Watch at this Office, and chain, seal, &c. shall receive the above reward.—Quebec, 21st Decr. 1814.

THE Subscriber hereby notifies that having taken his Sons Philemon, Tibertius and Ruggles into partnership with him, he is closing all his former transactions; he therefore requests that all demands against him, may be immediately presented for adjustment, and that all due to him may be likewise immediately discharged.

The business will in future be carried on under the firm of PHILEMON WRIGHT & SONS. Québec, 22d Decr 1814. PHILEMON WRIGHT.

TO be sold or let, and possession given immediately. That large two story Stone House on the Ramparts the property of Mad. Veave Wyse, including the whole emplacement on the Ramparts and George Street. Apply in writing at this Office.—Quebec, 22d December, 1814.

STOLEN from the House of a Gentleman in this Town, some table, desert and tea Spoons. It is requested that any person who offers them for sale maybe stopped and information given at this office. The above articles have an crest or cypher engraved on them, but the owner can identify them by a private mark.—17th December, 1814.

IMPORTANCE OF BRITISH AMERICA.—This day is published in one vol 8vo. price 10s 6d in boards.

CANADA; or a View of the Importance of the British American Colonies: shewing their extensive and improvable Resources, and pointing out the great and unprecedented advantages which have been allowed to the Americans over our own Colonists: together with the great sacrifices which have been made, by our late Commercial Regulations, of the carrying trade of Great Britain to the United States: also the points necessary to be kept in view for the future encouragement of British shipping and for the protection and support of the commercial interest of Great Britain and her North American Colonies. By DAVID ANDERSON. Printed for J. M. Richardson, 23, Cornhill. Amongst other information communicated, these colonies are clearly demonstrated to be of immensely greater consequence to Great Britain, whether considered with respect to the increase of our shipping and a nursery for seamen, the value of their exports, or as a market for our manufactures, than the whole of our Asiatic possessions. This book, indeed, is of the utmost importance at the present period, and should be perused by every person desirous of information respecting British North America, particularly as connected with any future arrangement between Great Britain and the United States.

Those Gentlemen who wish to be supplied with Copies of the above work, will please give in their Names at this Office.—21st Dec. 1814.

For Sale at this Office, price 3s 9d. or 36s. per dozen. NERVA, a Collection of Papers published in the MONTREAL HERALD.—Montreal, Printed by WILLIAM GRAY, June, 1814.

TO LET,

And possession given on the first of May next. THE UNION HOTEL and Coffee House situate on the Grand Parade in the Upper Town of Québec—Terms and Conditions may be known by applying to Mr. LINDSAY, No. 8, Rampart Street, Québec, 8th February, 1814.

TO LET, for one or more years, and possession given immediately, that extensive Wharf, situated in the Lower Town of Québec, at the place called Canoterie, of 130 feet in front, and 120 in depth, joining on the one side to Thomas Wilson Esquire, and on the other side to Charles Smith.—Apply to the proprietor in the Upper Town of Québec, St. Famille Street. Québec, 6th September, 1814. G. VANFELSON.

THE Subscriber offers for Sale the following articles, 5 Pipes L. P. Made a Wine, having been 18 months at sea—11 Puncheons Molasses, 50 Barrels Muscovado Sugar, 10 Bales Military cloths, 12 bales assorted colored Cloths, 9 bales colored Flannels, 100 Tons Liverpool Salt, 6 Crates well assorted Earthenware—which he will dispose of at a cheap rate for Cash. FRAS. QUIROUET, Québec, 29th Sept. 1814. Auct. & Bkr.